



Recueil d'avis

**Séance plénière du
22 juin 2012**

Séance Plénière du 22 juin 2012

- **Compte Administratif 2011 et compte de gestion, Affectation du résultat du compte administratif 2011, Admissions en non-valeur et remises gracieuses, Compte-rendu annuel de mise en œuvre des politiques budgétaires pour l'exercice 2011, Budget Supplémentaire 2012, Mise en œuvre des politiques régionales**

Avis de la 6^{ème} Commission "Finances Budget et Evaluation"

Avis de la 5^{ème} Commission "Espaces à enjeux"

Avis de la 4^{ème} Commission "Cohésion sociale et Développement local"

Avis de la 3^{ème} Commission "Mobilités Infrastructures et Optimodalité"

*Avis de la 2^{ème} Commission "Education Formation Recherche
Insertion"*

Avis de la 1^{ère} Commission "Economie Emploi Innovation"
adoptés à l'unanimité (1 abstention)

Le Président,



Roger CAYZELLE

Avis de la 6^{ème} Commission

FINANCES BUDGET ET EVALUATION

Séance plénière du 22 juin 2012

OBJET : **Compte Administratif 2011 et compte de gestion, Affectation du résultat du compte administratif 2011, Admissions en non-valeur et remises gracieuses, Compte-rendu annuel de mise en œuvre des politiques budgétaires pour l'exercice 2011, Budget Supplémentaire 2012.**

RAPPORTEUR : **Bernard STEPHAN**

La Commission Finances, Budget et Evaluation s'est réunie le mercredi 20 juin 2012 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents budgétaires qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional les 28 et 29 juin 2012.

Etaient présents:

- Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président délégué aux Finances, à l'Evaluations, aux Fonds Européens et à la Commande Publique ;
- Madame Séverine MARCHAL, Directeur du Pôle du Budget.

La Commission A PRIS CONNAISSANCE des documents soumis à son examen.

Compte Administratif 2011 et compte de gestion, Affectation du résultat du compte administratif 2011, Admissions en non-valeur et remises gracieuses, Compte-rendu annuel de mise en œuvre des politiques budgétaires pour l'exercice 2011, Budget Supplémentaire 2012 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

La Commission a travaillé à partir des documents fournis par le conseil régional ainsi que des tableaux synthétisés préparés par notre collègue Robert MERTZ et annexés au présent avis.

La Commission rappelle que le Compte Administratif est un document qui vise à comparer les prévisions budgétaires aux réalisations, pour l'année écoulée. **La Commission prend acte de l'information selon laquelle le compte de gestion 2011 établi par M. le Payeur Régional de Lorraine est en tout point identique au rapport présenté par le Président du Conseil Régional de Lorraine.**

- **Les recettes :**

Après une hausse de 2,65 % l'an passé, le montant constaté des recettes s'élève à **948 268 540,95 €**, soit une baisse de **1,28%** par rapport à l'exercice précédent avec un taux de réalisation de **93,92%** (contre un taux de réalisation de **95% l'an dernier**).

Il se répartit entre 133 703 671,42 € de **recettes d'investissement (14,1%)** et 814 564 869 € de **recettes de fonctionnement (85,9%)**. La part des recettes de fonctionnement continue son augmentation déjà signalée l'an dernier depuis l'exercice budgétaire 2009 puisque les recettes de fonctionnement ne représentaient alors que 79,21% des recettes totales.

La part de la fiscalité a encore progressé par rapport au dernier exercice et représente désormais **49,85% des ressources** de la collectivité régionale (contre 47,39% en 2010). La « fiscalité directe » baisse légèrement en proportion puisqu'elle représente 19,02% des ressources régionales contre 20,12% en 2010.

La part de la fiscalité indirecte augmente encore et représente désormais 30,82% des ressources fiscales, contre 27,28% auparavant.

La Commission rappelle que l'exercice 2011 correspond à la mise en œuvre pleine de la réforme fiscale votée par le Parlement sous le gouvernement de M. FILLON et donc l'attribution complète des nouvelles recettes : CVAE pour 97,6 M€, IFRER pour 23,7 M€, DCRTP et FNGIR pour 48,3 M€ et Compensations fiscales pour 5,4 M€. La Région ne dispose donc plus d'une fiscalité directe sur laquelle elle peut avoir un pouvoir de taux.

La Commission tient cependant à souligner la bonne compensation qui s'est faite puisque entre le CA 2010 et le CA 2011 le montant de la fiscalité directe affiche une baisse de 0,61% seulement, **et une hausse de 0,3% par rapport aux estimations inscrites au BP 2011**. Cependant, cette compensation n'intègre l'évolution des prix et peut donc être considérée à juste titre comme intégrant une perte nette.

La Commission se félicite dès lors qu'une réforme de la fiscalité locale concernant les Régions soit envisagée et ne manquera pas de suivre attentivement les orientations retenues.

Les dotations évoluent très faiblement par rapport à l'exercice 2010. Elles sont en effet en hausse de 0,86% passant de 347,5M€ à 350,5 M€ en 2011.

Comme sur le dernier exercice, le niveau d'emprunt marque un retrait prononcé. Alors qu'il représentait 15% en 2009 et 9% en 2010 des ressources régionales, il n'en représente plus que 6,94 % en 2011, soit un montant global de 65 M€ (contre une inscription de 101,2 M€ au Budget Primitif 2011).

Comme elle l'avait exprimé l'an dernier, la Commission s'inquiète de ce retrait progressif des recettes et des dépenses d'investissement qui oriente de plus en plus la collectivité régionale dans une logique de gestion.

Les autres recettes (54 M€) sont en fort recul puisqu'elles représentaient dans le CA 2010 86 M€ et 9% des recettes régionales contre seulement 5,76% dans le CA 2011. Il est à noter une forte baisse des recettes en provenance des fonds européens puisque celles-ci passent de 18,8 M€ à 9,9 M€ (et une inscription dans le BP 2011 de 27,6 M€ de recettes)..

La Commission a pris acte des explications données sur l'écart constaté entre le prévisionnel et le réel et notamment par l'attente de versement de solde au titre du FEDER 2000-2006 et du FSE 2007-2013. Elle a pris également note de la volonté de la Région de gérer intégralement au plan régional les fonds européens.

La Commission prend acte de ces explications et effectuera un état des lieux précis de cette mobilisation des fonds européens dès le mois de septembre 2012.

- **Les dépenses :**

Le montant total des dépenses est arrêté à 942 653 445,83 € (965 307 810,94 € en 2010) soit une baisse de 2,35% par rapport à l'exercice précédent (et déjà 2,37% entre 2009 et 2010), et avec un taux de réalisation globale de 92,2% sensiblement identique à celui de l'exercice 2010 qui s'est établi à 92% (comparaison établie par rapport au Budget Primitif de l'année). Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est en baisse par rapport à l'exercice 2010 (84,8% contre 86%) alors que celui des dépenses de fonctionnement est en hausse (95,7% contre 94% en 2010).

La part des dépenses consacrées à l'investissement proprement dit s'élève à 29,5% du montant total des dépenses (alors qu'elle était prévue à hauteur de 32% dans le Budget Primitif 2011). A contrario, la part des dépenses de fonctionnement s'élève à 70,65% contre 68,1% prévu initialement dans le BP 2011.

Quelques enseignements peuvent être tirés de la lecture du compte administratif et des tableaux préparés par le CESEL:

- le premier poste des dépenses régionales est celui de l'enseignement avec un montant de 218,75 M€ mais il s'affiche en baisse de 3,3% par rapport à l'exercice 2010 après une baisse de 11% l'an dernier ;

- les dépenses consacrées à la formation professionnelle marquent une baisse très limitée (-0,68%) avec une forte baisse des dépenses dites d'investissement -52,36%) et une hausse des dépenses de fonctionnement (+ 4,53%). La formation confirme toujours sa place de deuxième poste des dépenses régionales avec un montant global de 208,2 M€;
- le 3^{ème} poste des dépenses régionales est celui des transports avec un montant de 193,34 M€. Il est en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse des dépenses d'investissement sur le TER, les infrastructures routières et les autres transports;
- l'aménagement du territoire devient le quatrième poste des dépenses régionales avec un montant global de 73,55 M€ en hausse de 13,45% (déjà +13,94% en 2010). Cette augmentation, tout comme l'année dernière, est essentiellement liée à celle réalisée dans les dépenses d'investissement en faveur de l'espace rural et des autres espaces ;
- l'action économique perd sa quatrième place et ceci en raison d'une baisse de 19,40% des dépenses (58,13 M€ contre 72,12 M€ en 2010). Les dépenses consacrées à la recherche et l'innovation progressent de 89% (+ 6,92 M€) alors que celles consacrées aux aides aux entreprises régressent de 51,2% (- 15,98 M€) ;
- la culture, le sport et les loisirs voient leur niveau de dépenses baisser de 5,55%, principalement en raison d'une dépense plus faible en faveur des sports;
- les dépenses affectées à l'environnement connaissent une érosion sensible par rapport à l'exercice 2010 avec une baisse de 5,97 M€ (- 22%) qui est principalement liée à la baisse des dépenses d'investissement dans la politique énergie (- 47,55%) ;

- **Appréciation générale :**

La Commission tient à souligner la faiblesse des taux d'exécution enregistrés et qui sont similaires à ceux constatés l'an dernier. Elle note principalement la faiblesse de ceux visibles dans le domaine de l'action économique :

-cette faiblesse peut s'expliquer par les difficultés économiques et sociales réelles de la Lorraine ;

-elle peut également être le fruit d'outils non adaptés aux réalités des acteurs du terrain.

Dès lors, la Commission invite le Conseil Régional à s'interroger sur la modification des outils mis en œuvre. En effet, la suppression de toutes aides directes laisse certainement des projets économiques sans possibilité d'accompagnement alors que la politique des AAP permet de répondre à la volonté stratégique du conseil régional de ne plus agir selon une politique de guichet et encourage la mutualisation des moyens.

Elle renouvelle et de manière formelle sa volonté de pouvoir avoir un bilan complet des AAP mis en œuvre depuis leur origine ainsi que la saisine du CESEL en amont de chaque AAP lancé.

L'analyse comparée des comptes administratifs des Régions conduit la Commission à développer un certain nombre d'alertes quant à la gestion de la collectivité régionale et notamment des principaux ratios :

- **le taux d'épargne nette** : avec un taux de 18,2% en 2011, il traduit une deuxième amélioration continue depuis l'exercice 2009 (15% en 2009 et 16,8% en 2010) et met ainsi fin à 6 années interrompues de baisse. Il n'a cependant pas retrouvé le niveau de 2008 puisqu'il était sur cet exercice de 18,9%. La réalité de cette amélioration est d'ailleurs relativement mécanique puisque le mode de calcul met en jeu les recettes et les dépenses de fonctionnement. Les recettes ayant tendance à augmenter et les dépenses à se contracter, il en résulte une amélioration du taux d'épargne ;
- **l'autofinancement** : corrélativement au premier point, la Région Lorraine dispose désormais d'un autofinancement pour ses investissements plus important en 2011 (45,4%) qu'en 2009 (36,3%), soit le niveau de 2008. Cependant, il convient de noter que ce mouvement marque une baisse continue des dépenses d'investissement de la collectivité régionale ;
- **la capacité de désendettement** : elle s'améliore très légèrement puisqu'elle ne baisse que de 2 mois (4,7 ans au lieu de 4,9 en 2010). A contrario, l'encours de la dette ramenée à la population croît significativement puisqu'elle progresse de 4% sur un an pour passer de 286,56 € par habitant à 298,59 € par habitant en 2011
- La Commission regrette enfin que le mouvement global de baisse des dépenses de fonctionnement n'atteigne pas celui des charges de gestion qui progresse dans le budget total et en représente en 2011 5,8% du total contre 5,6% en 2010.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le Budget supplémentaire 2012 présente des recettes et des dépenses d'un montant de 33 170 298,30 € ce qui permet un accroissement de 3,1 % des moyens en complément du Budget Primitif 2012.

- Recettes :

Les recettes sont constituées principalement par l'affectation du résultat constaté sur l'exercice 2011 (37 996 298,30 €) diminuée de la reprise pour anticipation du résultat telle qu'elle avait été adoptée lors de l'examen du BP 2012 (20 M€) et complétée par des recettes nouvelles pour un montant de 7 174 000 ainsi qu'un recours à l'emprunt de 8 M €. Le solde des recettes provient de l'inscription du remboursement attendu de l'avance remboursable de 5M€ octroyée en début d'année 2012 à GECl et de la mobilisation de 8 M€ d'emprunt complémentaire pour financer le volet expérimentation de l'acte III de la décentralisation.

Cette hausse des recettes s'explique principalement par des notifications de recettes fiscales plus importantes que prévues puisque la CVAE est réévaluée de 1,665 M€ (+2,7%) et l'IFER de 0,546 M€ soit une **hausse des ressources fiscales de 2,2 M€**.

La Commission a pris acte cependant de l'évolution faible que représentait cette hausse au regard de l'évaluation moyenne nationale puisque cette dernière s'établit à 3,36% pour la CVAE et à 2,13% pour le nouveau panier de ressources (1,86% en Lorraine).. **La Lorraine est ainsi victime de sa faible dynamique en termes de valeur ajoutée, d'où l'importance de l'élaboration d'une politique économique performante, et de la faiblesse du mécanisme de garantie.**

Ces éléments ne peuvent que conforter la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale régionale.

- **Dépenses** :

Les dépenses nouvelles sont principalement constituées de :

- 8 M€ au titre de l'expérimentation annoncée dans le texte introductif du rapport sur le Budget Supplémentaire 2012.

La Commission prend acte de cette décision mais s'étonne du manque de précision autour de ce choix qui semble stratégique pour l'exécutif régional. La Commission se dit favorable à cette expérimentation mais regrette vivement le manque d'une vision stratégique et souligne l'importance à ce que ce nouvel acte de décentralisation ne pâtisse pas d'un effet de ciseau comme cela a pu être constaté auparavant. La Commission invite la Région à s'assurer que cet acte positif de décentralisation soit bien accompagné de ressources dynamiques afin d'éviter les travers rencontrés lors des précédents transferts de compétences.

- Une série d'inscriptions en dépenses nouvelles :
 - o Dont 1 M€ pour l'AME, 1,4 M€ pour le Fonds Régional de Garantie Lorraine, 4 M€ pour l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche, 3,7 M€ pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Sur celles-ci, la Commission prend acte des différents points et renvoie aux avis des différentes commissions.

Cependant, elle s'étonne de l'inscription des 570 K€ inscrits au titre de la communication au titre de la défaillance d'un mandataire et souhaite que tous les moyens juridiques soient mis en œuvre pour éviter un double paiement de ces prestations par la collectivité régionale. Elle s'interroge également sur la pertinence de passer par un mandataire pour des prestations d'achats d'espace.

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Annexes :

- Comparatif des budgets primitif et supplémentaire 2011 avec le CA 2011, en dépenses et en recettes ;
- Comparatif BS 2012 /BP 2012

Comparatif CA 2011 avec BP 2011 et BS (avec dernière DM) 2011

En milliers d'Euros	BP 2011			DM 2011			CA 2011			Taux de réalisation CA / BP		
	investis.	fonction.	Total	investis.	fonction.	Total	investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total
Fiscalité et compensation		427 765	427 765		418 125	418 125		415 036	415 036		97,0%	97,0%
dt fiscalité directe		136 046	136 046		115 289	115 289		122 347	122 347			
dt cotisation sur Val AJ des entreprises												
dt impos forfait sur entr de réseau												
dt FNGIR (Fds nat garantie individuelle des ressources)		19 367	19 367		30 484	30 484		24 946	24 946			
dt autres impôts locaux								153				
dt certif Immat véhicules		79 600	79 600		79 600	79 600		77 908	77 908			
dt compensations												
dt contribution à la taxe d'apprentissage		30 000	30 000		30 000	30 000		30 588	30 588			
dt TIPP		162 752	162 752		162 752	162 752		159 094	159 094			
dt TIPP Grenelle												
Dotations et participations	39 647	347 104	386 751	40 773	360 328	401 101	39 509	359 177	398 686	99,7%	103,5%	103,1%
dt DGD formation prof-apprentissage		80 360	80 360		84 360	84 360		84 368	84 368			
dt DRES	24 875		24 875	26 001		26 001	24 737		24 737			
dt DGD Education et ferroviaire		26 326	26 326		26 326	26 326		26 326	26 326			
dt DGF		218 047	218 047		217 786	217 786		217 786	217 786			
dt FCTVA	14 772		14 772	14 772		14 772	14 772		14 772			
dt DCRTP (dotation de compensation reforme TP)		16 792	16 792		26 432	26 432		25 273	25 273			
dt DCRTP (dot pour perte compens fiscalité directe locale)		5 579	5 579		5 424	5 424		5 424	5 424			
Recettes diverses	46 877	41 950	88 827	24 272	52 938	77 210	17 112	40 352	57 464	36,5%	96,2%	64,7%
dt fds europ. Subvention globale	21 157	6 495	27 652	15 246	12 314	27 560	8 810	1 542	10 352			
dt TIPP Grenelle	22 000		22 000	22 000		22 000		21 670	21 670			
dt exceptionnel (préaffectation résultat 2011)												
Emprunt	101 200		101 200	101 200		101 200	65 000		65 000	64,2%		64,2%
TOTAL hors revolving	187 724	816 819	1 004 543	166 245	831 391	997 636	121 621	814 565	936 186	64,8%	99,7%	93,2%
opérations revolving	12 083		12 083	12 083		12 083	12 082		12 082			
Reverst plafonnement de la TP												
TOTAL	199 807	816 819	1 016 626	178 328	831 391	1 009 719	133 703	814 565	948 268	66,9%	99,7%	93,3%
excédent n-1 reporté			32 381			32 381			32 381			
Recettes utilisables sur l'exercice (Res exercice+ report)			1 049 007			1 042 100			980 649			
pm												
total dépenses (avec hyp tx réalisation dépenses 100%)			1 021 876			1 042 101			942 654			
excédent global de clôture									37 995			
- avec hyp tx réalisation BS 2011 à 100%			27 131			-1						
- avec hyp tx réalisation BS 2011 à 99%						10 784						

Comparatif CA 2011 avec BP 2011 et BS (avec dernière DM) 2011

En milliers d'Euros	BP 2011			BS + DM 2011			CA 2011			Taux de réalisation CA / BP		
	Investis.	Fonction.	Total	Investis.	Fonction.	Total	Investis.	Fonction.	Total	Investis.	Fonction.	Total
Services généraux	4 545	59 527	64 072	3 820	57 557	61 377	2 710	50 551	53 261	59,6%	84,9%	83,1%
dt personnel non ventilé		36 471	36 471		34 921	34 921		32 606	32 606		89,4%	89,4%
dt moyens généraux	4 545	18 157	22 702	3 820	17 757	21 557	2 710	13 220	15 930	59,6%	72,8%	70,2%
dt Conseil Régional		3 290	3 290		3 290	3 290		3 195	3 195		97,1%	97,1%
dt CES		1 609	1 609		1 609	1 609		1 530	1 530		95,1%	95,1%
Subvention globale	8 180	7 741	15 921	9 030	8 760	17 790	6 948	3 203	10 151	84,9%	41,4%	63,8%
Formation prof et apprentissage	15 489	190 391	205 880	15 089	206 198	221 287	9 168	199 031	208 199	59,2%	104,5%	101,1%
dt formation professionnelle	2 575	76 096	78 671	2 575	91 449	94 024	1 131	82 092	83 223	43,9%	107,9%	105,8%
dt apprentissage	10 905	74 920	85 825	10 705	70 920	81 625	6 147	71 544	77 691	56,4%	95,5%	90,5%
dt formation sanitaire et sociale	2 009	39 375	41 384	1 809	43 829	45 638	1 890	45 395	47 285	94,1%	115,3%	114,3%
enseignement	69 634	163 352	232 986	65 620	164 790	230 410	60 850	157 904	218 754	87,4%	96,7%	93,9%
dt lycée	47 934	142 552	190 486	41 024	144 202	185 226	39 170	141 277	180 447	81,7%	99,1%	94,7%
dt enseignement supérieur	19 477	6 382	25 859	22 373	6 512	28 885	19 658	5 329	24 987	100,9%	83,5%	96,6%
dt services périscolaires (enseignement hors personnel)	2 223	14 418	16 641	2 223	14 076	16 299	2 022	11 298	13 320	91,0%	78,4%	80,0%
culture,sports,loisirs	5 731	26 516	32 247	6 151	27 566	33 717	5 467	25 302	30 769	95,4%	95,4%	95,4%
dt culture	4 311	18 654	22 965	4 311	19 704	24 015	4 061	19 115	23 176	94,2%	102,5%	100,9%
dt sport	1 420	7 862	9 282	1 840	7 862	9 702	1 406	6 187	7 593	99,0%	78,7%	81,8%
santé et action sociale	1 151	1 221	2 372	1 151	934	2 085	1 106	418	1 524	96,1%	34,2%	64,2%
dt santé	1 151	1 128	2 277	1 151	934	2 085	1 106	418	1 524	96,1%	37,1%	66,9%
aménagement des territoires	65 482	7 933	73 415	73 796	7 896	81 692	70 069	3 479	73 548	107,0%	43,9%	100,2%
dt politique de la ville	3 216	0	3 216	3 216	0	3 216	3 785	0	3 785	117,7%		117,7%
dt agglomération	1 327	0	1 327	1 327	0	1 327	302	0	302	22,8%		22,8%
dt espace rural et autres espaces	58 452	1 925	60 377	65 037	1 888	66 925	61 419	1 449	62 868	105,1%	75,3%	104,1%
dt TIC	1 925	3 134	5 059	3 654	3 134	6 788	4 579	-803	3 576	22,75%	-25,6%	70,7%
dt autres actions	562	2 874	3 436	562	2 874	3 436	184	2 833	3 017	32,7%	98,8%	87,8%
environnement	18 724	9 432	28 156	20 976	9 432	30 408	13 794	7 358	21 152	73,7%	78,0%	75,1%
dt traitement des déchets	6	393	399	6	393	399	53	628	681	883,3%	159,8%	170,7%
dt actions transversales	1 363	5 323	6 686	2 680	5 323	8 003	2 394	4 234	6 628	175,6%	79,5%	99,1%
dt patrimoine naturel	840	2 884	3 724	1 775	2 884	4 659	1 617	1 462	3 079	192,5%	50,7%	82,7%
dt politique énergie	16 515	832	17 347	16 515	832	17 347	9 730	1 094	10 764	58,9%	124,3%	62,1%
transports	42 159	168 688	210 847	41 086	162 970	204 056	31 576	161 764	193 340	74,9%	95,9%	91,7%
dt TER	18 869	163 448	182 317	18 182	160 765	178 927	15 780	180 029	175 809	83,6%	97,9%	96,4%
dt Infrastruct. rout.	17 599	0	17 599	16 679	0	16 679	11 159	0	11 159	63,4%		63,4%
dt transports fluviaux	1 359	0	1 359	1 263	0	1 263	167	0	167	12,9%		12,9%
dt autres transport	4 332	5 240	9 572	4 982	2 205	7 187	4 470	1 735	6 205	103,2%	33,1%	64,8%
action économique	44 661	39 291	83 952	43 251	41 191	84 442	25 432	32 699	58 131	56,9%	83,2%	69,2%
dt recherche innovation	4 771	9 411	14 182	3 916	10 266	14 182	7 355	7 320	14 675	154,2%	77,8%	103,5%
dt interventions transversales	121	9 573	9 694	121	9 573	9 694	133	9 142	9 275	109,9%	95,5%	95,7%
dt agriculture, agro alimentaire	7 699	3 147	10 846	8 199	4 347	12 546	5 564	2 950	8 514	72,3%	93,7%	78,5%
dt aides aux entreprises	25 690	7 465	33 155	25 130	8 025	33 155	9 414	5 814	15 228	36,6%	77,9%	45,9%
dt touristes	6 380	9 695	16 075	5 885	8 980	14 865	2 966	7 473	10 439	46,5%	77,1%	64,9%
dettes et opér. Financières	38 439	20 665	59 104	37 847	24 065	61 912	37 471	23 528	60 999	97,5%	113,9%	103,2%
dt remboursement en capital	38 439		38 439	37 847		37 847	37 471		37 471	97,5%		97,5%
dt intérêts		20 615	20 615		24 065	24 065		23 528	23 528		114,1%	114,1%
Opérations revolving	12 083		12 083	12 083		12 083	12 082		12 082	100,0%		100,0%
frais fonction. Groupe d'élus		842	842		842	842		744	744		88,4%	88,4%
dt personnel		708	708		708	708		672	672		95,1%	95,1%
Total Budget	326 278	695 599	1 021 877	329 900	712 201	1 042 101	276 673	665 981	942 654	84,8%	95,7%	92,2%
Part Invest/Fonct	Lorraine	31,9%	68,1%	31,7%	68,3%	29,4%	70,6%					

Comparatif BS 2012 avec BP 2012 ainsi que CA 2011

En milliers d'Euros	CA 2011			BP 2012			BS 2012			Evolution BS / BP		
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total
Fiscalité et compensation		415 036	415 036		437 156	437 156		439 367	439 367		0,5%	0,5%
dt fiscalité directe		122 347	122 347									
dt cotisation sur Val A] des entreprises					98 613	98 613		100 278	100 278		1,7%	1,7%
dt impos forfait sur entr de réseau					23 445	23 445		23 991	23 991		2,3%	2,3%
dt FNGIR (Fds nat garantie individuelle des ressources)		24 946	24 946		24 946	24 946		24 946	24 946		0,0%	0,0%
dt autres impôts locaux		153			250	250		250	250		0,0%	0,0%
dt certif immat véhicules		77 908	77 908		79 600	79 600		79 600	79 600		0,0%	0,0%
dt compensations									0			
dt contribution à la taxe d'apprentissage		30 588	30 588		30 600	30 600		30 600	30 600		0,0%	0,0%
dt TIPP		159 094	159 094		158 702	158 702		158 702	158 702		0,0%	0,0%
dt TIPP Grenelle		21 670	21 670		21 000	21 000		21 000	21 000		0,0%	0,0%
Dotations et participations	39 509	359 177	398 686	47 827	358 889	406 716	47 827	358 889	406 716	0,0%	0,0%	0,0%
dt DGD formation prof-apprentissage		84 368	84 368		84 360	84 360		84 360	84 360		0,0%	0,0%
dt DRES	24 737		24 737	29 071		29 071	29 071		29 071		0,0%	0,0%
dt DGD Education et ferroviaire		26 326	26 326		26 326	26 326		26 326	26 326		0,0%	0,0%
dt DGF		217 786	217 786		217 786	217 786		217 786	217 786		0,0%	0,0%
dt FCTVA	14 772		14 772	18 756		18 756	18 756		18 756		0,0%	0,0%
dt DCRTP (dotation de compensation réforme TP)		25 273	25 273		25 273	25 273		25 273	25 273		0,0%	0,0%
dt DCRTP (dot pour perte compens fiscalité directe locale)		5 424	5 424		5 144	5 144		5 144	5 144		0,0%	0,0%
Recettes diverses	17 112	40 352	57 464	36 835	51 305	88 140	41 835	31 268	73 103	13,6%	-39,1%	-17,1%
dt fds europ. Subvention globale	8 810	1 542	10 352	24 339	20 811	45 150	24 339	20 811	45 150	0,0%	0,0%	0,0%
dt exceptionnel (reprise anticipée résultat)						20 000			0			-100,0%
dt exceptionnel (remboursement Ged)							5 000		5 000			
Emprunt	65 000		65 000	100 000		100 000	108 000		108 000	8,0%		8,0%
TOTAL hors revolving	121 621	814 565	936 186	184 662	847 350	1 032 012	197 662	829 524	1 027 186	7,0%	-2,1%	-0,5%
opérations revolving	12 082		12 082	9 910		9 910	9 910		9 910	0,0%		0,0%
Revers plafonnement de la TP												
TOTAL	133 703	814 565	948 268	194 572	847 350	1 041 922	207 572	829 524	1 037 096	6,7%	-2,1%	-0,5%
excédent n-1 reporté			32 381						37 995			
Recettes utilisables sur l'exercice (sans exercice report)			980 649			1 041 922			1 075 091			
pm												
total dépenses (avec hyp tx réalisation dépenses 100%)			942 654						1 075 091			
excédent global de clôture			37 995						0			
- avec hyp tx réalisation BS 2011 à 100%									0			
- avec hyp tx réalisation BS 2011 à 99%									10 751			

Comparatif BS 2012 avec BP 2012 ainsi que CA 2011

En milliers d'Euros	CA 2011			BP 2012			BS 2012			évolution BS 2012 / BP 2012			Ecart BP rectifié
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	
Services généraux	2 710	50 551	53 261	4 973	58 971	63 678	5 747	59 956	65 703	15,6%	1,7%	3,2%	266
dt personnel non ventilé		32 606	32 606		34 822	34 822		34 823	34 823		0,0%	0,0%	
dt moyens généraux	2 710	13 220	15 930	4 973	18 939	23 912	5 747	19 894	25 641	15,6%	5,0%	7,2%	
dt Conseil Régional		3 195	3 195		3 328	3 328		3 357	3 357		0,9%	0,9%	
dt CES		1 530	1 530		1 616	1 616		1 616	1 616		0,0%	0,0%	
Subvention globale	6 948	3 203	10 151	15 578	9 418	24 996	17 158	9 418	26 576	10,1%	0,0%	6,3%	
formation prof et apprentissage	9 168	199 031	208 199	10 126	196 027	206 153	14 078	197 236	211 314	39,0%	0,6%	2,5%	
dt formation professionnelle	1 151	82 092	83 223	903	79 029	79 932	2 153	79 329	81 482	138,4%	0,4%	1,9%	
dt apprentissage	6 147	71 544	77 691	8 598	75 517	84 115	11 098	75 417	86 515	29,1%	-0,1%	2,9%	
dt formation sanitaire et sociale	1 890	45 395	47 285	625	41 481	42 106	827	42 490	43 317	32,3%	2,4%	2,9%	
enseignement	60 850	157 904	218 754	66 774	165 144	231 918	70 749	165 244	235 993	6,0%	0,1%	1,8%	
dt lycée	39 170	141 277	180 447	42 813	144 402	187 215	42 763	144 502	187 265	-0,1%	0,1%	0,0%	
dt personnel					89 763	89 763							
dt enseignement supérieur	19 658	5 329	24 987	20 220	6 649	26 869	24 345	6 649	30 894	19,9%	0,0%	15,0%	
dt services périscolaires (enseignement hors personnel)	2 022	11 298	13 320	3 741	14 093	17 834	3 741	14 093	17 834	0,0%	0,0%	0,0%	
culture, sports, loisirs	5 467	25 302	30 769	4 434	27 638	32 072	4 509	27 638	32 147	1,7%	0,0%	0,2%	
dt culture	4 061	19 115	23 176	3 969	20 452	24 421	3 969	20 452	24 421	0,0%	0,0%	0,0%	
dt personnel					1 063	1 063							
dt sport	1 406	6 187	7 593	465	7 186	7 651	540	7 186	7 726	16,1%	0,0%	1,0%	
santé et action sociale	1 106	418	1 524	1 150	660	1 810	1 150	655	1 805	0,0%	-0,8%	-0,3%	
dt santé	1 106	418	1 524	1 150	660	1 810	1 150	655	1 805	0,0%	-0,8%	-0,3%	
aménagement des territoires	70 069	3 479	73 548	51 979	5 571	57 565	51 979	5 830	57 809	0,0%	4,6%	0,4%	-15
dt politique de la ville	3 785	0	3 785	7 018	2	7 020	7 018	2	7 020	0,0%	0,0%	0,0%	
dt agglomération	302	0	302	212	0	212	212	0	212	0,0%	0,0%	0,0%	
dt espace rural et autres espaces	61 419	1 449	62 868	42 087	2 696	44 783	42 087	2 696	44 783	0,0%	0,0%	0,0%	
dt TIC	4 379	-803	3 576	2 552	88	2 640	2 552	62	2 614	0,0%	-29,5%	-1,0%	
dt autres actions	184	2 833	3 017	110	2 800	2 910	110	3 085	3 195	0,0%	10,2%	9,8%	
environnement	13 794	7 358	21 152	12 275	8 168	20 443	13 904	8 165	22 069	13,3%	0,0%	8,0%	
dt traitement des déchets	53	628	681	102	367	469	102	367	469	0,0%	0,0%	0,0%	
dt actions transversales	2 394	4 234	6 628	764	4 615	5 379	1 169	4 615	5 784	53,0%	0,0%	7,5%	
dt patrimoine naturel	1 617	1 462	3 079	957	1 968	2 925	957	1 965	2 922	0,0%	-0,2%	-0,1%	
dt politique énergie	9 730	1 094	10 764	10 452	1 218	11 670	11 676	1 218	12 894	11,7%	0,0%	10,5%	
transports	31 576	161 764	193 340	80 051	169 338	249 240	80 444	169 338	249 782	0,5%	0,0%	0,2%	149
dt TER	15 780	160 029	175 809	67 804	165 562	233 366	67 604	165 562	233 166	-0,3%	0,0%	-0,1%	
dt infrastruct. rout.	11 159	0	11 159	2 099	0	2 099	2 642	0	2 642	25,9%	0,0%	25,9%	
dt transports fluviaux	167	0	167	2 985	0	2 985	2 985	0	2 985	0,0%	0,0%	0,0%	
dt autres transport	4 470	1 735	6 205	7 163	3 627	10 790	7 213	3 627	10 840	0,7%	0,0%	0,5%	
action économique	25 432	32 699	58 131	35 561	38 526	74 303	53 889	38 446	92 335	51,5%	-0,2%	24,3%	-216
dt recherche Innovation	7 355	7 320	14 675	4 855	8 893	13 748	5 888	8 893	14 781	21,3%	0,0%	7,5%	
dt interventions transversales	133	9 142	9 275	100	11 000	11 100	100	10 720	10 820	0,0%	-2,5%	-2,5%	
dt agriculture, agro alimentaire	5 564	2 950	8 514	7 471	3 282	10 753	7 471	3 282	10 753	0,0%	0,0%	0,0%	
dt aides aux entreprises	9 414	5 814	15 228	17 563	6 842	24 405	34 656	7 042	41 700	97,3%	2,9%	70,9%	
dt tourisme	2 966	7 473	10 439	5 572	8 725	14 297	8 725	14 497	14 497	3,6%	0,0%	1,4%	
dettes et opér. Financières	37 471	20 216	57 687	40 917	27 875	68 977	40 917	27 875	68 792	0,0%	0,0%	-0,3%	
dt remboursement en capital	37 471		37 471	40 917		40 917	40 917		40 917	0,0%		0,0%	
dt intérêts		20 216	20 216		27 875	28 060		27 875	27 875	0,0%	0,0%	-0,7%	
Opérations revolving	12 082		12 082	9 910		9 910	9 910		9 910	0,0%		0,0%	
frais fonction. Groupe d'étus		744	744		857	857		857	857		0,0%	0,0%	
dt personnel		672	708		728	728		728	728			0,0%	
Total Budget	276 673	662 669	939 342	333 728	708 194	1 041 922	364 434	710 658	1 075 092	9,2%	0,3%	3,2%	

Part Invest/Fonct Lorraine

29,5% 70,5% 32,0% 68,0% 33,9% 66,1%

Le BP servant de départ au BS a été modifié par rapport au BP initial des écarts figurant dans la colonne à droite du tableau. J'ai pu rectifier ces écarts au niveau des chapitres mais n'ai pas le détail pour corriger les opérations ventilés

Avis de la 5^{ème} Commission

ESPACES A ENJEUX

Séance plénière du 22 juin 2012

OBJET : **Compte administratif 2011**
 Budget Supplémentaire 2012

RAPPORTEUR : Anne PEDON-FLESCHE

La Commission « Espaces à enjeux », réunie le 19 juin 2012, a pris connaissance des documents transmis par M. le Président du Conseil régional et présentés par M. Patrick ABATE, Vice-président du conseil régional en charge des Aménagements, Projets et Equipements structurants

Et accompagnés de :

- Marie-Pierre AUGUSTIN, Directrice du pôle Ecologie
- Pierre HESS, Directeur de secteur

Est excusée : Mme Angèle DUFFLO, Vice-présidente déléguée aux Actions régionales relevant du patrimoine de l'Institution.

Les représentants du Conseil Régional présentent la politique mise en œuvre dans le Compte Administratif 2011 et le Budget supplémentaire 2012, notamment en ce qui concerne les travaux d'aménagements sur les sites d'intérêts régionaux (Chambley Madine, ZAC de Bouxières-Lesménils et projet Alzette-Belval) et l'avancement des dossiers du Pôle Ecologie.

Mise en œuvre de l'action régionale

La Commission regrette le report de la réunion installant le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette-Belval, qui diffère la concertation entre partenaires français et luxembourgeois, alors que les problèmes sont bien identifiés. Les relations entre partenaires français et luxembourgeois sont en effet une problématique centrale du dossier Alzette-Belval.

La Commission déplore le retard pris dans les projets accompagnés par la Présidence lorraine du Sommet des exécutifs de la Grande Région, comme la mise en place d'un GECT Secrétariat commun ou la création d'une task-force du travail frontalier, qui avaient été lancés sous les présidences précédentes.

Lac de Madine– Approbation de la convention pluriannuelle d’investissement relative à la 1^{ère} tranche des travaux

La Commission a bien pris note des modifications remises en Commission sur le rapport relatif à l’approbation de la convention pluriannuelle d’investissement relative à la 1^{ère} tranche des travaux du Lac de Madine. Le site représente un investissement fort d’intérêt régional, légitimement piloté par le Conseil régional en maîtrise d’oeuvre.

La Commission prend note des investissements réalisés sur le site ainsi que du pilotage du projet global de restructuration du site qui s’étalera sur plusieurs années par la Région Lorraine.

Sur les projets d’aménagements de la zone de Bouxières-Lesménils

La Commission est consciente que l’installation de certaines activités est plus facilement mise en place dans des espaces naturels ou agricoles, à l’exemple du Center Parc du domaine des Trois Forêts. La dimension environnementale du projet de Bouxières-Lesménils a bien été prise en compte, comme le témoignent les 36 hectares de grand intérêt en matière de biodiversité, confiés sur l’initiative du Conseil régional, à la gestion du Conservatoire des Sites Lorrains. **Toutefois, la Commission « Espaces à enjeux » rappelle sa réserve quant au développement de ce projet**, et à l’installation d’activités tertiaires sur cette zone, plus propres à s’installer dans un tissu urbain plus dense que celui observé. Au-delà d’une consommation accrue de terrains naturels et agricoles, des zones d’activités dans des secteurs à faible densité de population obligent à des aménagements d’infrastructures ultérieurs à la charge des collectivités pour assurer un bon accès à ces zones. Les dessertes qui s’ensuivent, compte tenu de l’absence ou de l’inadaptation des transports en commun, aggravent par ailleurs les nuisances liées à la multiplication des transports routiers individuels et aux émissions de CO².

La Commission réitère sa demande d’une réflexion sur la coordination de la gestion des zones d’activités dans l’espace central. La Région Lorraine doit y être attentive sur les zones dans lesquelles elle a une certaine implication, comme les espaces de Bouxières-Lesmenils, de la gare de Louvigny ou de l’Aéroport Metz-Nancy Lorraine.

Eco-développement

L’aide à la rénovation du bâti existant doit être soutenue, notamment par l’ouverture d’espaces Info Energie supplémentaires. La Commission aurait souhaité avoir un bilan des crédits non-consommés en la matière, à l’instar des crédits de rénovation énergétique. Par ailleurs la Commission demande d’étudier une aide au solaire thermique, dont l’incitation financière n’est pas suffisante.

Le Président,

Raymond FRENOT

Avis de la 4^{ème} Commission

COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Séance plénière du 22 juin 2012

OBJET : Examen du Compte Administratif 2011 et du Budget Supplémentaire 2012

RAPPORTEUR : Christian RICHETON

La Commission « Cohésion sociale et développement », réunie le 18 juin matin, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine et présentés par :

- ✓ **Thibaut VILLEMIN**, Vice-Président aux actions régionales relevant du Sport, de la Culture et de la Vie Associative

accompagné de :

- ✓ **Anne TEXIER**, responsable du Pôle Culture, sport, santé et associations,
- ✓ **Karine DREYER** du Pôle appui aux territoires,
- ✓ **Gilles REICHER** du Pôle Jeunesse.

Après avoir remercié Thibaut VILLEMIN, et les membres de l'administration pour leur présence, le Président de la Commission les invite à détailler les éléments du Compte Administratif 2011 ainsi que les dispositions du budget supplémentaire 2012.

En préambule, la Commission tient à souligner la qualité des documents présentés par le Conseil Régional de Lorraine, lesquels ont gagné en lisibilité et transparence.

1. Compte Administratif 2011 et Budget Supplémentaire 2012

S'agissant du **Compte Administratif**, lequel n'appelle aucune observation particulière de la part des membres de la Commission, les services du Conseil Régional de Lorraine ont souligné l'excellente consommation des crédits sur 2011, avec des taux d'exécution proches des 90% pour les politiques relevant de l'axe « Vie, attractivité et équité des territoires ».

Toutefois, les membres de la Commission ont exprimé leur interrogation quant à la faiblesse des taux d'exécution des crédits de paiement des lignes Jeunesse et Santé, respectivement à 19,4% et à 47,4%.

S'agissant du **Pôle Jeunesse**, les services du Conseil Régional rappellent que l'année 2011 a été celle de la mise en place progressive de la nouvelle politique jeunesse avec le lancement, notamment, de l'appel à projet consacré au **Fonds Régional d'Expérimentation Jeunesse (FREJ)**. L'année 2011 constitue à ce titre une année particulière et peu significative sur le plan de la consommation des crédits de paiement.

Concernant le **secteur de la Santé**, le faible taux de consommation des crédits de paiement trouve son explication dans :

- La mise en œuvre tardive du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2) pour lequel une ligne budgétaire avait été abondée ;
- Les difficultés à solder les dossiers « Maisons Pluriprofessionnelles de Santé », en raison de délais de réalisation parfois importants des projets ;
- L'absence de demande de soldes dans le cadre d'actions de prévention menées dans les lycées.

Le Pôle appui aux territoires précise que le compte administratif tient compte de l'achèvement de la PRAPT et de la mise en œuvre de la toute nouvelle politique d'appui aux territoires, avec la mise en place progressive des CADT.

La Commission réitère son intérêt face à cette nouvelle politique de contractualisation avec les Pays.

Concernant le **budget supplémentaire**, la commission relève quelques ajustements permettant l'accompagnement de nouvelles initiatives, et se félicite de l'inscription de crédits de paiement supplémentaires au titre d'IRELIS permettant l'accompagnement d'un nombre plus importants de projets.

Tout en ayant conscience du rôle important joué par le Conseil Régional de Lorraine, la Commission tient toutefois à alerter le Conseil Régional de Lorraine sur les difficultés que traverse actuellement le monde associatif avec une diminution des crédits, tant du côté de l'Etat que de la Région.

Suite à l'annonce gouvernementale d'augmenter le nombre de contrats aidés (80.000 sur le second semestre 2012), la Commission 4 sera vigilante quant à la politique qui sera décidée par le Conseil Régional de Lorraine. En effet, la Commission est très attachée au dispositif mis en place dans le cadre de Lorraine Emploi permettant de prendre le relais des contrats d'avenir. La Commission souhaite que les crédits régionaux soient à la hauteur des mesures gouvernementales prises en la matière.

Par ailleurs, la Commission se félicite également du « coup de pouce » du Conseil Régional de Lorraine à destination des athlètes lorrains sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres.

2. Appels à projets

La Commission 4 regrette que le Conseil Régional de Lorraine ne l'ait pas saisie sur des appels à projets qui concernent pourtant son domaine de compétence, à savoir :

- LOG'TOIT – Pour l'accès des jeunes au logement : pour mémoire, la Commission 4 souhaite depuis de nombreuses années que soit mis en place un groupe de travail mixte sur cette question cruciale du logement des jeunes ;
- Travail ta santé – santé des jeunes ;

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la 3^{ème} Commission

MOBILITÉS INFRASTRUCTURES ET OPTIMODALITE

Séance plénière du 22 juin 2012

**OBJET : Compte administratif 2011 - Budget Supplémentaire 2012
et Mise en œuvre des politiques régionales**

RAPPORTEUR : Claire DECOMPS

La Commission « **Mobilités, Transports et Optimodalité** » s'est réunie le 15 juin 2012 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional.

Étaient présents :

- Patrick Abate, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge des aménagements, projets et équipements structurants ;
- Alain Abeya, Directeur du pôle de la Mobilité
- Fabrice Deniau, Directeur Adjoint du pôle de la Mobilité

La Commission les remercie pour les réponses apportées aux questions.

Était excusé :

- Patrick Hatzig, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge de la Mobilité ;

1- Éléments budgétaires issus du Compte administratif 2011 et du Budget Supplémentaire 2012

Compte Administratif (CA)

CA k€	2011	Budget voté		Budget affecté		Taux d'exécution		
		investiss ement	fonctionn ement	investiss ement	fonctionne ment	investisse ment	fonction nement	Total
TER		18 869	163 448	15 780	160 029	83,6%	97,9%	91,7%
Infra routières, fluviales aéroport.		17 599		11 159		63.4%		63.4%
Transport fluvial		1 359		167		12.3%		12.3%
autres		4 332	5240	4470	1735	103.2%	33.1%	64.8%
TOTAL		42 159	168 688	31 576	161 764	74%	95.9%	91.7%

Budget Supplémentaire 2012

BS 2012 (k€) Autorisation de programme (AP) et d'engagement (AE) Crédits de Paiements (CP)

Routes et voiries	11 036	543
Métrolor	300	
Transport Multimodal	200	50
LGV		- 200
Infrastructures		- 25,8

Concernant le **Compte Administratif**, la Commission note que le taux d'exécution de 91.7% est inférieur à celui de l'année passée, principalement en raison d'un écart important en matière d'affectation des crédits d'investissement.

Les projets n'ayant pas pu être réalisés sont les suivants:

- Le volet TER : des retards de présentation de factures intermédiaires et de décomptes définitifs de la part de la SNCF et de RFF ainsi que des litiges sur la période d'actualisation des dépenses, à hauteur de 2.8 M€.
- La réouverture de la ligne Laveline - Gérardmer : la Région n'a pas trouvé de partenaires pour s'engager à ses côtés, elle retire les 10 M € prévus en AP.
- Le volet routier du CPER 2000-2006 et le Plan Meuse : de la même façon, ces projets n'ont pas pu être concrétisés à défaut d'autres engagements que celui de la Région Lorraine.
- Les aménagements d'infrastructures des partenaires de la Région ont été retardés : le giratoire de la ZAC de Bouxières-Lesménils (Conseil Général Meurthe-et-Moselle), la plateforme multimodale (CCI Moselle).
- Les transactions financières relatives à la fin du sous-traité de gestion avec le GIGAL, comprenant notamment la reprise des biens, n'ont pas pu être menées à leur terme comme prévu en 2011.
- La contribution de la région Lorraine aux travaux de mise en sécurité du Tunnel Maurice Lemaire : la Région a estimé qu'à fin 2011 les conditions de sa participation n'étaient pas réunies.

Sur ce dernier point, la Commission souhaite rappeler que le CESEL a émis un avis sur le rapport relatif à « **la circulation des poids lourds dans le massif des Vosges** », remis le 4 juillet 2011 par M. Jacques Sicherman. Ce rapport préconise un ensemble de mesures complémentaires, dont une réduction du prix du péage que le CESEL a estimée insuffisante en l'état des justifications apportées par le rapport. Pour autant, le respect de l'engagement des collectivités à verser leur contribution aux travaux de mise en sécurité du Tunnel constitue une condition sine qua non de la mise en œuvre de la solution globale proposée par le rapporteur. À ce jour, la Région Alsace est la seule à avoir honoré son engagement.

Dans son avis, le CESEL en appelait à la responsabilité des trois collectivités n'ayant pas encore débloqué leur participation, afin de sortir au plus vite de cette impasse et de garantir l'intérêt général. La Commission se fonde donc sur cet avis pour **insister auprès de la Région Lorraine afin qu'elle revoie au plus vite sa position**, tant le **caractère dangereux de certaines situations** impose un traitement d'urgence. Il s'agit en particulier des aménagements et dispositions relatifs au **transport des matières dangereuses dans les cols vosgiens**.

En ce qui concerne le **Budget Supplémentaire 2012**, la Commission prend connaissance des précisions qui lui sont faites sur les nouvelles inscriptions et les ajustements relatifs à ses champs de compétences.

Les **nouvelles inscriptions** réalisées portent sur des projets routiers, le transport multimodal et le TER.

Sur le premier point, il s'agit des projets inscrits au **volet routier de l'ancien CPER 2000-2006** non achevés à ce jour (RN4 et VR 52). La Région Lorraine a accepté de revenir dans le tour de table financier aux côtés de l'État et du Conseil général de Moselle, tout en fixant les limites et les conditions de sa participation dans une convention. Ce point est traité dans la partie « mise en œuvre des politiques régionales » ci-après.

Toujours sur le sujet des infrastructures routières, la Commission note avec satisfaction l'inscription de 586 000€ en AP dont 543 000€ de CP pour l'aménagement de la **Voie Sacrée entre Bar le Duc et Verdun** qui participe à l'attractivité touristique du territoire.

En matière de **TER-Métrolor**, la Commission prend acte de l'inscription de 300 000€ destinés à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de préparer les négociations relatives à la **clause de revoyure prévue en 2013**, soit à mi-parcours de l'actuelle convention avec la SNCF 2007-2016. La Région souhaite bénéficier d'un complément d'expertise sur les charges forfaitisées, en particulier sur la hausse des charges pour la maintenance du matériel roulant et des charges au sol (services en gare, sécurité...). Il s'agira également d'éclairer le débat sur la participation de la Région à la construction d'un nouveau centre d'entretien et de maintenance à Nancy-Jarville et/ou à l'aménagement du centre de Metz-Sablon pour l'adapter aux rames Régiolis. Cet arbitrage se fera en fonction de l'analyse fine des possibilités d'optimisation des coûts.

Enfin, l'AMO portera sur une **expertise financière** permettant d'anticiper l'issue de la convention dans le cadre d'une **approche de type « appel d'offre »** de délégation de service public pour l'exploitation du réseau Métrolor. Cette démarche permet d'intégrer les possibles évolutions réglementaires ou expérimentations relatives à la mise en concurrence du service régional de transport ferroviaire.

En ce qui concerne le **volet transport multimodal**, la Commission se félicite de voir se concrétiser de nouveaux projets d'intégration billettique de la carte Simplicités aux réseaux des agglomérations de Metz Métropole et de Pont-à-Mousson. Les inscriptions relatives à ces projets sont à hauteur de 200 000€ en AP/AE et de 50 000€ en CP.

Sur les **ajustements**, la Commission prend note du transfert de 200 000 € de crédits de paiement non consommés par le projet de la **gare de Vandières** vers la ligne « attractivité touristique » pour financer le projet de Madine. Ces sommes correspondent à des prestations non versées.

La Commission **s'interroge sur les retards dans la livraison des études** techniques et financières de RFF, pour la partie infrastructure, et de SNCF Gare & Connexions sur le bâti. Les inquiétudes de la Commission sont accentuées par l'absence d'arbitrage sur la gestion de la future gare, entre RFF s'il s'agit d'une nouvelle gare, ou Gare & Connexions, s'il s'agit d'un transfert.

Elle est quelque peu rassurée par les représentants de la région qui estiment qu'il n'y aura pas d'impact sur l'échéance de réalisation de la gare de vandières prévue en 2016. La première étude devrait être remise fin juin et la seconde à la rentrée.

2- Mise en œuvre des politiques régionales

Participation de la Région au financement de la liaison routière Rombas-A4 (VR52) et de la continuité de mise à 2x2 voies de la RN4,

Le volet routier du CPER 2000-2006 n'a pas été achevé et le Schéma de Fin de Plan n'a pas non plus permis le bouclage de l'ensemble des projets.

Le nouveau CPER 2007-2013 n'intégrant pas de volet routier, les projets ont été repris dans les **PDMI 2009-2014** (programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers).

Dans le cadre de cette nouvelle programmation, la Région Lorraine a souhaité adopter une position d'indépendance et de fermeté, qui s'inscrit certainement dans un objectif de plus grande maîtrise budgétaire.

La Commission prend acte de cette décision de la Collectivité régionale de sortir de la logique de contractualisation pluriannuelle tout en continuant à contribuer au financement, au cas par cas, des opérations jugées majeures.

Elle note également que pour chacune des deux opérations, la participation régionale sera forfaitaire, non révisable et non actualisable.

En ce qui concerne la **VR 52**, il s'agit de compléter l'itinéraire déjà aménagé à 2x2 voies entre Rombas, Vitry sur Orne et l'A30, par une nouvelle section de 5.48 km permettant de relier la partie sud de la déviation de Rombas d'un côté à l'A4, de l'autre. Cette voie nouvelle comporte 6 ouvrages d'art et une tranchée couverte de 400 m en traversée de Marange-Silvange.

Le montant réactualisé a considérablement augmenté le budget initial qui est passé de 39 à 70 M€. La Région Lorraine propose une participation à hauteur de **33.33%**, soit **23.31 M€**, échelonnée sur la période 2014 à 2017 (aucune inscription de CP en 2012).

Sur le second projet, chaînon manquant de la **mise à 2x2 de la RN4 entre Lunéville et Phalsbourg**, deux sections n'ont pas été réalisées à ce jour : Saint-Georges-Héming (42 M€) et Gogney - Saint Georges (48 M€).

La Commission note que la Région Lorraine **s'engage sur la phase 1 de la section St-Georges-Héming (23.8 M€) à concurrence de 30 %, soit 7.14 M€**, toujours sur la période 2014-2017.

La Commission se félicite de voir enfin aboutir les négociations entre l'État et les Collectivités concernées, Conseil Régional et Conseil Général de Moselle. Elle s'interroge toutefois sur les conditions à mettre en œuvre pour assurer la continuité de cet itinéraire de bout en bout afin de garantir la fluidité et la sécurité des trafics ainsi que l'attractivité des territoires.

Pour conclure, la Commission regrette qu'aucune mention aux projets relevant du SNIT (schéma national des infrastructures de transport) n'ait été faite dans ce BS.

Elle comprend la position de la Région Lorraine de ne pas affecter de crédits sans davantage de lisibilité sur l'avenir de ce schéma mais elle estime qu'à l'instar de ce qu'elle propose sur le champ de l'économie, un axe relatif à l'expérimentation sur les infrastructures aurait pu être envisagé. Il aurait permis d'opter pour une position d'anticipation sur des projets d'envergure nécessitant l'ensemble des partenaires publics et privés. Il pourrait par exemple s'agir **d'une expérimentation sur la gouvernance de projets d'infrastructures**, tels un aéroport régional ou encore une plateforme multimodale au nord de la Moselle (A31 – COT –port de Thionville - Illange) visant à permettre l'accueil de l'emblématique projet TerraLorraine dans les meilleures conditions possibles.

Le Président,

Patrice SANGLIER

Avis de la 2^{ème} Commission :

EDUCATION FORMATION

RECHERCHE INSERTION

Séance plénière du 22 juin 2012

Objet : Compte Administratif 2011 et Budget Supplémentaire 2012 et Mise en œuvre des Politiques Régionales

Rapporteur : Frédéric Marion

La Commission *Education-Formation-Recherche-Insertion* qui s'est réunie le 18 juin 2012, a pris connaissance des documents sur le compte administratif 2011 et sur le Budget supplémentaire 2012, transmis par le Président du Conseil régional et présentés par :

Laurence DEMONET Vice-présidente chargée de la formation et de l'accompagnement des parcours de vie et Jean-François MOLTER, Directeur du pôle Sécurisation des parcours de vie.

Sur le compte administratif 2011, la Commission a constaté des taux d'exécution satisfaisants sur les différents chapitres de la formation et de l'enseignement supérieur tant en autorisation d'engagement qu'en crédits de paiement à savoir :

	AE	CP
Recherche enseignement supérieur	96,2%	81,3%
Formation tout au long de la vie	97,9%	91,69%
Apprentissage	95,7%	96,9%
Education et vie lycéenne	98,3%	94,9%
Immobilier	98,2%	94,1%
Formations sanitaires et sociales	100%	96,9%

Elle a pris note des explications apportées sur les retards de mandatement consécutifs à une mise en route tardive de certaines opérations de construction ou à une production tardive de documents. L'échéancier des différents paiements est de ce fait décalé.

La Commission rappelle que sur les lignes formations, pourtant prioritaires en pleine crise économique et sociale, des réductions importantes d'affectations de crédits avaient été opérées sur le budget 2011 par rapport à celui de 2010.

Sur le Budget Supplémentaire

La Commission prend acte de la volonté de la Région Lorraine de se positionner dès à présent pour être « le laboratoire du nouvel acte de décentralisation ». La Commission s'interroge sur la participation des membres du CESE aux réflexions qui sont en cours sur ce point.

Elle prend connaissance des précisions qui lui sont apportées sur les nouvelles inscriptions, les ajustements et les régularisations comptables.

Sur la création d'une nouvelle opération « Soutien aux grands projets » (200 000 € en CP et 500 000 € en AE), elle note qu'il s'agit de répondre à des demandes urgentes de formation en vue de la création d'emplois dans le cadre d'implantations d'entreprises nouvelles : par exemple ECOMOUV' –SAFRAN...L'opération TERRA LORRAINE, pour laquelle la Région n'aurait pas encore été sollicitée, pourrait rentrer dans ce dispositif qui n'a pas donné lieu à règlement d'intervention spécifique.

Sur la ligne Formation initiale Formations sanitaires et sociales, elle note l'inscription en AE et en CP de 625 000 € pour régulariser la situation déficitaire de l'Institut Lorrain de Formation en Masso-Kinésithérapie de Nancy et le recours y afférent engagé par la Région auprès du Ministère de la santé.

Elle note également l'inscription de 300 000 € en AE et en CP en vue de donner des moyens complémentaires à l'Institut Régional du Travail Social afin de compenser l'augmentation du coût de l'heure-formation.

La Commission, alertée sur les difficultés financières de cet Institut de Formation, s'inquiète de son devenir. Elle note que des mesures adéquates seront mises en œuvre afin de garantir aux élèves, en formation initiale, la poursuite de leur cursus de formation.

Sur le Compte rendu annuel de mise en œuvre des politiques régionales

La Commission s'inquiète de la baisse constatée entre le CRA 2011 et le CRA 2010 de 26% des places de formations et d'accompagnement ouvertes et financées par la Région Lorraine au profit des demandeurs d'emploi et des salariés. Et cela, rappelons-le, dans un cadre budgétaire diminué en 2011 par rapport à 2010. Les deux documents font état respectivement de 34 693 et de 25 804 places de formation et d'accompagnement sur 2010 et sur 2011.

Sur la Mise en œuvre des Politiques Régionales:

Les Conventions d'Objectifs et de Moyens entre la Région Lorraine et les Etablissements locaux d'Enseignement

Les membres de la deuxième commission ont pris connaissance des nouvelles conventions d'objectifs et de moyens qui doivent être passées avec les lycées. La réécriture des conventions arrivées à échéance le 31 août 2012 nous a été présentée comme ayant été opérée en concertation avec les établissements, les personnels et les organisations syndicales.

Le Dispositif Internat d'Excellence

Le Dispositif national Internat d'Excellence, auquel la Région s'associe, devrait concerner à terme en région 380 internes, dont 300 places sur le nouveau site de Châtel Saint Germain et 80 places labellisées dans certains lycées lorrains. La Commission note que ce dispositif s'adressera à tous les publics élèves et pas seulement à celui choisi par le plan banlieue au niveau national. Il doit offrir des conditions de réussite favorables à des élèves ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études.

Si la commission se félicite de cette mesure qui vise le renforcement de l'égalité des chances, ses membres ont souhaité insister sur la nécessité de ne pas délaissier pour autant les internats déjà existants. Ces internats ont déjà vocation à favoriser les meilleures conditions de réussite scolaire et d'épanouissement culturel des milliers d'élèves qui ont fait le choix de s'y inscrire.

Sur ces deux types de convention la Commission fait remarquer que, comme bien souvent, un service public d'excellence est visé avec l'attribution de moyens limités et des modalités de fonctionnement très étroitement encadrées, en laissant finalement aux responsables opérationnels sur le terrain toute la responsabilité de gérer « au mieux » toutes les difficultés pratiques de sa mise en œuvre.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la 1^{ère} Commission

ECONOMIE EMPLOI INNOVATION

Séance plénière du 22 juin 2012

OBJET : Budget Supplémentaire 2012

RAPPORTEUR : Michel SERGENT

La Commission a accueilli :

- Monsieur Pierre LAMOTTE, Directeur du Pôle des Entreprises,
- Monsieur Jacques BONGRAND, Directeur de l'Agence de Mobilisation Economique.

Elle les remercie pour leur présentation du Compte administratif 2011, du Budget Supplémentaire 2012 ainsi que pour les réponses apportées aux questions formulées.

Elle regrette l'absence d'élus de l'institution, alors que ce BS 2012 n'est pas un budget d'ajustement technique mais un budget de redéploiement qui veut donner un signal politique fort, en adéquation avec l'acte III de la décentralisation annoncé par le Président de la République, en mettant l'accent sur les priorités économiques.

Présentation du BS 2012

Le document positionne la Lorraine comme « **un laboratoire** » du **nouvel acte de décentralisation** attendu pour 2013. L'inscription d'une autorisation de programme de 20 millions € et de crédits de paiements de 8 millions € financés par l'emprunt fait de l'action économique le fer de lance d'**un budget présenté comme offensif en matière économique**.

Quatre volets devraient faire l'objet de nouvelles initiatives qui seraient discutées lors de l'élaboration du prochain DOB, à partir de septembre :

- **Un volet ingénierie financière :**
 - o Recherche de synergie entre la nouvelle Banque de l'Industrie et les instruments de la chaîne d'ingénierie lorraine, composée d'ILP SADEPAR, du Fonds Lorrain des Matériaux et du Fonds Lorrain de Consolidation,
 - o Création d'un nouveau fonds, un Fonds d'Amorçage, qui serait interrégional.
- **Un volet appui à l'économie**, qui traduise le renforcement du rôle de coordination de l'instance régionale en matière de création, reprise, développement de projets.
- **Un volet délégation des aides européennes :**
 - o Ouverture possible de délégation des fonds structurels aux régions, dans la perspective de la PAC 2014-2020,
 - o Application particulière aux Schémas Régionaux Lorrains (Agriculture et Economie touristique).

- **Un volet accompagnement des mutations et des entreprises en difficulté :**
 - o Impulsion régionale à donner dans le cadre du nouveau dispositif de redéploiement productif gouvernemental,
 - o Veille sur les Aides à Finalité Régionale actuellement en débat à la Commission européenne.

Constat chiffré

La Commission fait le constat que l'action économique au **Compte administratif 2011** représente 72 millions € sur plus de 90 millions inscrits (BP+BS+DM), soit un taux de réalisation de l'ordre de 80%. Comme chaque année depuis 5 ans, cette ligne budgétaire est la plus mal réalisée du budget. L'année 2011 a pâti du gel des interventions en début d'année, du retard dans la mise en place des nouvelles procédures d'intervention, de reports techniques (rejet de l'aide à Center Parcs) mais aussi du climat général attentiste. Certains crédits inscrits n'ont d'ailleurs pas été consommés, faute de demande ou d'adéquation aux besoins des entreprises.

En complément de la ligne exceptionnelle de 8 millions, **le budget supplémentaire comprend 7,8 millions € de dépenses prévisionnelles**, dont :

- 3,5 destinés à l'enseignement supérieur,
- 1,4 affectés à la dotation au Fonds de Garantie Lorraine,
- 1,2 de crédits FEDER,
- 1,4 de compléments de financements fléchés via l'AME à de nouveaux programmes mobilisateurs.

Des reports de créances (avances remboursables) ont déjà été enregistrés et pourraient concerner plusieurs dizaines de millions sur l'année pleine.

Présentation de l'action de l'Agence de Mobilisation Economique

Il est rappelé que l'AME est chargée de l'organisation des appels à projets de la Région Lorraine en faveur des entreprises et des centres de recherche.

Depuis 2010, la Région a retenu cette modalité d'intervention : les appels à projets sont choisis en raison de choix stratégiques, réalisés dans une logique de réseaux, en co-décision avec l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires (CCIR, CCIT, CMA, CRA, CDA) ainsi que les pôles de compétitivité.

Pour sa part, depuis juillet 2009, date de sa création, l'AME a lancé **7 programmes mobilisateurs** pour un montant d'environ 40 millions €, dont 20 millions d'aides (5 millions du FEDER, 15 millions de crédits régionaux) : BIOPROLOR, ACRYLIQUES ISSUS DU VEGETAL, RELIEF, FIBRASTAL, LORVER, RESINES IDEALES, TECHNOLOGIES POUR LA SANTE. Elle a aussi traité 2 dossiers structurants : GECl et PAVAFRANCE.

Mise en œuvre de l'action régionale

La Commission est en plein accord avec la Région Lorraine, dans son souhait de se projeter en amont des enjeux forts liés à l'acte III de la décentralisation.

Plus particulièrement, elle estime nécessaire d'opérer un suivi plus étroit des engagements pris par les entreprises lors de leur retrait des territoires. La Commission dénonce ainsi l'abandon de certains engagements pris par ArcelorMittal dans la convention d'ancrage territorial de 2009.

Elle pense qu'il existe aussi des possibilités d'ajustements de méthode et de contenu pour la gestion actuelle du développement économique par l'institution à travers les outils récemment mis en place.

a) Agence de Mobilisation économique

En 2011, le CESE avait manifesté sa satisfaction de principe quant au nouveau mode de fonctionnement assis sur des Appels à Projets. Elaborés en concertation et pilotés par les Vice-présidents, instruits par les services, soumis un jury et finalement à l'arbitrage du Président, ces AP devaient permettre un meilleur affichage des priorités de l'action régionale.

En matière d'action économique, la Commission salue le travail effectué par l'AME et reconnaît son rôle stratégique dans l'identification et l'accompagnement de projets émergents. Elle comprend le souci de confidentialité qui l'anime mais suggère néanmoins diverses pistes d'amélioration :

- L'AME pourrait se rendre plus facilement identifiable auprès des acteurs de terrain et des réseaux.
- Elle devrait être investie d'une mission de coordination des travaux régionaux, comme elle devait l'être initialement. Ses actions s'en trouveraient ainsi amplifiées. Les raisons ayant présidé au choix des programmes mobilisateurs seraient aussi plus transparentes aux yeux des partenaires, dans le respect des obligations de confidentialité.
- Elle aurait avantage à promouvoir et expliciter une meilleure articulation entre les programmes de recherche retenus et les filières prioritaires, dans une logique d'anticipation.

b) Filières

La Commission souhaiterait un resserrement de l'éventail des filières, assorti d'une priorisation. Ces filières sont toujours au nombre de 12, malgré diverses annonces, et un choix différent opéré pour Lorraine 2020. D'autres régions françaises ont su mettre en avant des priorités ciblées sur des avantages comparatifs moins nombreux, plus identitaires et porteurs d'image.

Les services doivent présenter en juin 2012, en Commission Permanente, et pour chaque filière, **les pistes de travail dégagées** lors des réunions préparatoires organisées ces derniers mois, pour établir **des propositions d'actions à soumettre aux réseaux**. Ces derniers devraient se positionner en septembre. Les actions retenues seraient alors inscrites au BP 2013, avec les appels à projets associés. Le faible nombre et la nature assez diverse des documents de restitution ne permettent pas à ce jour de se faire une idée précise de ce que sera le programme d'actions présenté cet été.

Au regard des enjeux, **la Commission fait la suggestion que cette présentation de juin ait plutôt lieu en séance plénière du Conseil Régional. Un débat sur la thématique des filières et les priorisations à effectuer serait, à ses yeux, bienvenu.**

La Commission remarque aussi que les travaux ont été menés de façon fort différente suivant les filières. Ainsi l'association des réseaux, des collectivités territoriales, des chambres consulaires et des pôles de compétitivité s'est faite de façon plus ou moins étroite ou aléatoire. De même, **la méthode de travail elle-même a pu paraître quelque peu décousue**, en l'absence d'objectifs, de calendrier, de porteurs de projet identifiés au départ.

Elle suggère que la suite des travaux soit mieux organisée en amont.

c) Centre de ressources

La Commission émet le souhait que la nature des travaux confiés au centre de ressources et le plan de travail établi soient portés à connaissance.

d) Grands projets

La Commission regrette que quatre grands projets lorrains d'actualité, de forte dimension et porteurs d'emplois ne soient pas évoqués dans les documents du BS.

A la demande de la commission, il est apporté les précisions suivantes sur **le dossier SKYLANDER** :

- des informations sur la constitution du tour de table seront données dans les prochains jours,
- l'avance remboursable est inscrite au BS dans les sommes à percevoir en 2012.

Le pôle d'affaires Chine Europe TERRALORRAINE d'Illange suscite diverses interrogations. Comment la Région se positionnera-t-elle en termes d'offre de formation, d'infrastructures d'accueil et de transport pour la « phase zéro » devant générer **3 000 créations d'emplois** ? **Si le Conseil Général de la Moselle est maître d'œuvre du projet, un espace de travail régional et interrégional semble s'imposer pour un suivi en rapport avec la taille exceptionnelle de l'équipement.**

Le projet de l'ANDRA à BURE, CIGEO, assorti d'un potentiel de 1 000 à 2 000 emplois, relève d'une logique similaire.

Enfin, la Commission rappelle que, de longue date, le CESE Lorraine fait du projet ULCOS une priorité : au-delà de la pérennisation de la filière liquide de la sidérurgie régionale et des effets économiques induits, il a la capacité à positionner la Lorraine comme une référence pour la recherche au plan européen.

D'une façon générale, la Commission approuve la priorité donnée par le budget régional à l'action économique et se réjouit des nouveaux moyens financiers réservés à cet effet.

Parallèlement, elle plaide pour :

- une action régionale plus lisible en la matière grâce à des efforts de méthode et de concertation,**
- une gouvernance plus ouverte et concertée et des engagements partagés sur les territoires,**
- une prise en considération des enjeux représentés par les grands projets lorrains.**

Le Président,

Maurice GRUNWALD